



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE BADMINTON

Le badminton, partout et pour tous !

LABELLISATION LFBB SAISON 2026 - 2027



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION.....	3
1.1	Le programme de développement de la jeunesse LFBB : le Bad'Jeunes.....	3
1.2	La labellisation LFBB : un outil du programme Bad'Jeunes.....	4
1.3	Les objectifs de la labellisation	5
2	LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA LABELLISATION.....	6
2.1	Cadre réglementaire et conditions de validation ADEPS	6
2.2	Conditions de labellisation LFBB	7
2.2.1	Conditions administratives et financières.....	7
2.2.2	Conditions organisationnelles et éthiques.....	7
3	LA LABELLISATION LFBB.....	9
3.1	Positionnement stratégique.....	9
3.2	Les deux catégories de label : présentation.....	9
3.3	Le label « Encadrement jeunes »	10
3.3.1	Présentation	10
3.3.2	Les étoiles, la logique de finalité et la philosophie du dispositif	10
3.4	Label « Club partenaire de formation »	12
3.5	Étapes de la labellisation.....	13
3.6	Exclusion à la labellisation.....	14
4	EVALUATION DES LABELS ET ARBITRAGE DE LA SUBVENTION	15
5	CONTACT	17

1 PRÉSENTATION

1.1 Le programme de développement de la jeunesse LFBB : le Bad'Jeunes

En 2021, la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB) a mis en place le programme Bad'Jeunes afin de répondre à l'un de ses objectifs prioritaires : le développement de la pratique chez les jeunes.

Ce programme est placé sous la responsabilité de la Direction Technique et de Développement de la fédération. Il constitue à la fois une stratégie globale et un outil opérationnel visant à :

- renforcer la formation des cadres et la qualité de l'encadrement ;
- favoriser la captation et la fidélisation de nouveaux jeunes pratiquants ;
- soutenir l'identification des hauts potentiels sportifs ;
- encourager le développement structurel des clubs ;
- valoriser les compétitions jeunes et les formes de pratiques diversifiées.

Le programme Bad'Jeunes regroupe un ensemble d'actions, d'outils et de services visant à créer une relation positive et durable entre le jeune et le badminton, où le plaisir de jouer, l'apprentissage, la progression et l'envie de revenir se renforcent mutuellement.

Nous avons la conviction que la participation à des compétitions, qu'elles soient internes, amicales ou officielles, est un moteur essentiel de la motivation et de la fidélisation des jeunes pratiquants.

Notre vision :

Offrir à chaque jeune un environnement sûr, structuré et épanouissant, où il peut évoluer selon ses envies — qu'il recherche une pratique récréative, compétitive ou de performance — et devenir un acteur passionné du badminton, sur et en dehors du terrain.

1.2 La labellisation LFBB : un outil du programme Bad'Jeunes

La labellisation LFBB s'inscrit au cœur du programme Bad'Jeunes. Elle a pour objectif de reconnaître, soutenir et accompagner les clubs qui proposent un cadre structuré, régulier et de qualité pour les jeunes.

La labellisation est à la fois :

- **un outil de reconnaissance** : elle identifie les groupes répondant aux conditions d'encadrement et d'organisation définies par la LFBB ;
- **un levier de développement** : elle encourage les clubs à structurer progressivement leur offre de pratique et d'entraînement ;
- **un outil d'accompagnement pédagogique** : la LFBB met à disposition des clubs labellisés des outils de suivi adaptés à la finalité de leurs groupes afin de faciliter la planification, le partage entre entraîneurs et le suivi des joueurs ;
- **un critère de subventionnement** : elle sert de base à la répartition par la LFBB des moyens financiers disponibles dans le cadre du soutien ADEPS à la labellisation.

La labellisation permet ainsi de créer un lien concret entre la formation des cadres, les contenus pédagogiques développés par la LFBB et leur mise en œuvre dans les clubs.

1.3 Les objectifs de la labellisation

Le système de labellisation LFBB vise à orienter le développement et l'organisation des clubs en cohérence avec leurs objectifs d'encadrement, tout en répondant aux attentes de leurs membres.

Il poursuit cinq objectifs principaux :

- **Structurer l'encadrement des jeunes** autour de groupes clairement identifiés, avec une fréquence, une durée de pratique, des contenus et un encadrement cohérents avec la finalité poursuivie ;
- **Favoriser une continuité pédagogique** au sein des clubs grâce à des outils communs permettant aux entraîneurs de planifier, partager, observer et adapter leur travail.
- **Garantir un environnement sécurisé et encadré** par des moniteurs qualifiés, formés ou en cours de formation ADEPS ;
- **Accompagner les jeunes** depuis la découverte du jeu jusqu'à la fixation d'objectifs compétitifs adaptés à leur niveau ;
- **Valoriser les clubs formateurs** qui s'impliquent dans l'accueil et l'accompagnement de moniteurs en cours de formation.

La labellisation permet ainsi aux clubs de :

- planifier leurs activités de manière cohérente et progressive ;
- disposer d'outils pédagogiques communs et actualisés pour leurs groupes labellisés ;
- offrir une pratique régulière et attractive dès l'âge de 5-6 ans ;
- être accompagnés par la LFBB dans leur développement sportif et organisationnel.

Et aux joueurs de :

- rejoindre un groupe d'entraînement correspondant à leur niveau et à leurs envies ;
- évoluer dans un club dynamique, offrant un encadrement reconnu et qualifié ;
- bénéficier d'un environnement de progression clair et motivant.

2 LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA LABELLISATION

2.1 Cadre réglementaire et conditions de validation ADEPS

La labellisation LFBB bénéficie d'un soutien de l'Administration Générale du Sport (ADEPS), destiné à soutenir la formation et l'encadrement de qualité des jeunes au sein des clubs affiliés labellisés.

La LFBB introduit annuellement une demande de subvention auprès de l'ADEPS. Les clubs bénéficiant d'une intervention financière dans le cadre de la labellisation doivent respecter les conditions réglementaires liées à cette subvention.

Les principales conditions sont les suivantes :

✓	Conditions de subventionnement
✓	Le club bénéficiaire d'une intervention financière s'engage à affecter le montant reçu exclusivement aux dépenses admissibles liées à la formation et à l'encadrement des jeunes.
✓	Le club bénéficiaire d'une intervention financière doit être en mesure de justifier la totalité du montant reçu au moyen de dépenses admissibles et des preuves de paiement correspondantes, selon les modalités et la période communiquées annuellement par la LFBB. Les frais admissibles sont les suivants : • indemnités des cadres sportifs à vocation pédagogique brevetés ; • formation des cadres sportifs ; • location d'infrastructures sportives ; • matériel sportif non durable repris dans la liste autorisée (à l'exclusion des volants) ; • transports groupés pour les compétitions jeunes ; • projets éthiques liés à « Vivons Sport ».
✓	Le club mentionne sur l'ensemble de ses supports de communication (site internet, lettre, enveloppe, ...) le soutien de l'ADEPS
✓	Le club fait la promotion des valeurs et principes de la Charte Ethique « Vivons sport ! » de la Communauté française
✓	Le club assure la formation de l'ensemble de leurs équipes de jeunes par un encadrement qualifié (critères de labellisation)
✓	Le club promeut la formation continue de leurs entraîneurs
✓	Le club respecte les critères fixés pour le degré de label obtenu
✓	Le club évolue dans des infrastructures équipées d'un DEA
✓	Le club assure l'information et la formation régulière à l'utilisation d'un DEA
✓	Le club soutient les initiatives en faveur de la promotion de la pratique de l'activité physique et sportive par l'Administration Générale du Sport

2.2 Conditions de labellisation LFBB

En complément des conditions réglementaires liées au soutien ADEPS, la LFBB définit ses propres conditions d'accès à la labellisation. Elles visent à garantir un fonctionnement structuré, un encadrement qualifié et un environnement cohérent avec les objectifs du programme Bad'Jeunes.

2.2.1 Conditions administratives et financières

- Affiliation complète des membres : toutes les personnes participant aux activités organisées dans les créneaux du club doivent être régulièrement affiliées conformément aux règlements LFBB.
- Respect du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) : le club s'engage à respecter et à faire respecter le ROI et les règlements fédéraux en vigueur.
- Situation financière régulière : le club doit être en ordre de cotisation et sans dette ouverte vis-à-vis de la LFBB.
- Justification des dépenses : lorsqu'une intervention financière est attribuée au club, celui-ci doit pouvoir fournir les pièces justificatives et preuves de paiement correspondant au montant reçu, selon les dépenses admissibles et la période communiquées par la LFBB.

2.2.2 Conditions organisationnelles et éthiques

- **Responsable sportif désigné**

Le club désigne un responsable sportif qui constitue l'interlocuteur privilégié du pôle Bad'Jeunes LFBB. Il assure notamment :

- la coordination pédagogique des groupes labellisés ;
- la circulation des informations entre les entraîneurs du club ;
- le suivi des outils pédagogiques mis à disposition par la LFBB ;
- le lien avec la LFBB concernant l'organisation et l'évolution des groupes labellisés.

- **Responsable administratif désigné**

Le club désigne une personne de référence chargée du suivi administratif et financier de la labellisation.

Elle constitue l'interlocuteur privilégié du secrétariat LFBB pour les questions liées aux dossiers, aux justificatifs et à l'intervention financière.

- **Encadrement qualifié des groupes labellisés**

Chaque groupe labellisé est placé sous la responsabilité pédagogique d'un moniteur disposant du niveau de qualification correspondant au label :

- ★ : MSInBad ou qualification reconnue équivalente ;
- ★★ à ★★★★★ : MSEdBad ou qualification reconnue équivalente.

Les exceptions prévues pour certains publics ou certaines situations d'encadrement sont précisées dans les critères propres à chaque niveau de label.

- **Participation au suivi du dispositif**

Le responsable sportif ou un représentant du club participe aux réunions d'information, de suivi ou d'échange organisées par la LFBB dans le cadre de la labellisation.

- **Engagement en matière d'éthique et de comportement**

- Le club s'engage à promouvoir le fair-play et le respect dans toutes ses activités.
- En cas de comportement inapproprié ou contraire aux valeurs fédérales, le pôle Bad'Jeunes LFBB peut transmettre le dossier à la Cellule disciplinaire pour évaluation et, le cas échéant, retrait du label.
- Le club s'engage à promouvoir les valeurs et principes de la Charte « Vivons Sport ! » auprès de ses membres et des parents des joueurs mineurs.

- **Engagement à la « non-débauche »**

- Le club s'engage à ne pas pratiquer de recrutement abusif de jeunes joueurs provenant d'autres clubs, en particulier ceux participant à des séances labellisées et subventionnées ailleurs.
- En cas de non-respect, la LFBB se réserve le droit de suspendre ou de retirer le label concerné.

- **Utilisation des outils pédagogiques LFBB**

La LFBB met à disposition des clubs labellisés des outils de suivi adaptés aux finalités des groupes :

- un outil destiné aux groupes d'initiation (★) ;
- un outil destiné aux groupes de développement et d'entraînement (★★ à ★★★★★).

Ces outils ont pour objectif de :

- partager les objectifs et les contenus entre les entraîneurs du club ;
- assurer la continuité pédagogique au sein des groupes ;
- planifier et suivre les différentes périodes de travail ;
- maintenir les contenus d'entraînement en lien avec les orientations pédagogiques actualisées de la LFBB ;
- faciliter les échanges entre le club et la LFBB.

Le club s'engage à utiliser ces outils comme support de suivi des groupes labellisés et à en favoriser le partage entre les entraîneurs concernés.

Ils constituent avant tout des outils de travail pour les entraîneurs et ne constituent pas un rapport administratif supplémentaire.

Ces conditions constituent le socle commun applicable à tout club engagé dans la labellisation LFBB, quelle que soit la catégorie de label ou le nombre d'étoiles obtenu.

3 LA LABELLISATION LFBB

3.1 Positionnement stratégique

Le dispositif de labellisation s'inscrit pleinement dans les priorités de développement définies dans le Plan Pluriannuel Haut Niveau & Formation des Cadres 2024-2028 et dans le Plan Stratégique de Développement des Praticants de la LFBB.

Il constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de ces orientations, en permettant notamment de :

- renforcer la structuration et la qualité de l'encadrement des jeunes dans les clubs ;
- soutenir la progressivité de l'offre d'entraînement, du Baby'Bad à la performance ;
- favoriser la formation continue et la valorisation des cadres qualifiés ;
- favoriser l'utilisation de références et d'outils pédagogiques communs entre la LFBB et les clubs ;
- assurer un suivi cohérent des jeunes à travers les groupes d'entraînement, les compétitions et les parcours de formation.

La labellisation relie ainsi concrètement la politique de formation des cadres à la politique de développement des jeunes dans les clubs.

3.2 Les deux catégories de label : présentation

Catégorie	Finalité principale	Graduation interne	Public concerné
Label « Encadrement Jeunes »	Structuration et qualité de l'encadrement des jeunes sur base du volume de pratique, de la durée du programme, de la qualification des moniteurs et de l'accompagnement proposé.	1 à 4 étoiles selon le niveau de structuration et d'investissement du groupe.	Jeunes jusqu'à 23 ans
Label « Club partenaire de formation »	Valorisation des clubs qui accueillent et accompagnent des moniteurs en cours de formation.	Selon le niveau de stage pouvant être accueilli : MSInBad / MSEdBad	Clubs disposant d'un Maître de stage reconnu par la LFBB et d'un environnement adapté au stage

Ces deux catégories sont indépendantes mais complémentaires : un même club peut être labellisé dans les deux volets.

3.3 Le label « Encadrement jeunes »

3.3.1 Présentation

Le label « Encadrement Jeunes » valorise les clubs qui mettent en place des groupes de jeunes structurés, encadrés par des moniteurs qualifiés et adaptés aux besoins de leurs membres.

Chaque groupe peut se voir attribuer de 1 à 4 étoiles en fonction notamment :

- de la fréquence hebdomadaire des séances ;
- de la durée du programme sur la saison ;
- du niveau de qualification de l'encadrement ;
- de la structuration pédagogique proposée ;
- de l'accompagnement en compétition et des services proposés aux joueurs.

Étoile de structure	Fréquence hebdo (Lu au Ve)	Finalité principale	Encadrement requis
★	1x / semaine	Initiation, premières progressions, plaisir de jouer et découverte du match et de la compétition	MSInBad
★★	2x / semaine	Développement et consolidation du joueur dans un programme structuré	MSEdBad ou équivalent
★★★	3x / semaine	Développement renforcé, progression planifiée et pratique compétitive régulière	
★★★★	4x / semaine	Développement intensif, recherche de performance et accompagnement individualisé	

Les étoiles ne constituent pas une échelle de niveau des joueurs. Elles traduisent le niveau de structuration et d'investissement proposé par le club autour d'un groupe : volume d'entraînement, durée du programme, qualification de l'encadrement et accompagnement proposé.

Ainsi, un joueur débutant peut évoluer dans différents environnements selon son âge, son projet et le volume de pratique proposé. Le nombre d'étoiles sert également de référence dans la valorisation financière du groupe.

3.3.2 Les étoiles, la logique de finalité et la philosophie du dispositif

Le nombre d'étoiles traduit :

- le volume et la régularité de la pratique ;
- la durée du programme proposé sur la saison ;
- le degré de structuration pédagogique du groupe ;
- le niveau de qualification de l'encadrement ;
- l'accompagnement proposé aux joueurs, notamment dans leur pratique compétitive.

Ce n'est donc pas le niveau sportif du joueur qui détermine le label, mais l'environnement de pratique et de développement proposé par le club.

Tout groupe de jeunes jusqu'à 23 ans peut être labellisé, quel que soit l'âge ou le niveau des joueurs, pour autant que les critères correspondant au nombre d'étoiles demandé soient respectés. Les adaptations spécifiques liées à l'âge sont précisées dans le tableau des critères de labellisation.

Critères de labellisation

	★	★★	★★★	★★★★★
Programme hebdomadaire	1x 1h30 (min) par semaine (u10 1h15)	2x 1h30 (min) du lundi au vendredi (u10 1h15)	3x 1h30 (min) du lundi au vendredi (u10 1h15)	4x 1h30 (min) par semaine (u10 1h15)
Durée minimale du programme	Septembre à mai		Septembre à fin juin + activités de reprise en aout	
Développement physique	Le développement physique est principalement intégré aux séances de badminton.		Une séance complémentaire de développement physique est conseillée en plus des séances de badminton correspondant au niveau de label.	
Encadrement	MSInBad Moins de 10 ans : Instituteur.rice parascolaire ;psychomotricien.ne ; Prof EP bac	Responsabilité pédagogique : MSEdBad ou équivalent. moins de 10 ans → MSInBad possible sous supervision MSEdBad		
Nombre de joueurs par moniteur	Repère : 12 joueurs par moniteur ; 8 pour les moins de 10 ans. Ce nombre peut être adapté en fonction du public, des compétences de l'encadrement et des conditions de pratique.			
Compétition individuelle	Découverte du match et de la compétition. Au moins une première expérience compétitive au cours de la saison.	Participation aux TJO et premières expériences régulières en compétition.	Calendrier de saison défini en fonction des objectifs du groupe et des joueurs.	Calendrier individuel construit en fonction des objectifs du joueur.
Accompagnement / coaching	Planifier et accompagner le groupe à au moins un tournoi. Niveau TJO (D)	Accompagner / coaching (MSEd) sur au moins 3 tournois durant la saison. Niveau TJO (D & C)	Coaching au niveau TJO (C) YBJMC ou similaire	Coaching lors de tournois cibles.
Coupe des écoles des jeunes	Non requise	Conseillée	Obligatoire	Obligatoire

Ces critères sont vérifiés via le dossier de labellisation introduit à l'aide du formulaire en début de saison. Le(s) labels sont ensuite validés au travers du rapport d'activité à transmettre en fin de saison.

3.4 Label « Club partenaire de formation »

Objectif

Le label « Club partenaire de formation » valorise les clubs qui participent activement à la formation pratique des cadres en accueillant et en accompagnant des candidats MSInBad ou MSEdBad.

Il reconnaît à la fois :

- l'implication d'un Maître de stage reconnu par la LFBB ;
- la présence d'un environnement de pratique adapté aux compétences à développer par le candidat ;
- la capacité du club à permettre au candidat d'observer, préparer, entraîner, évaluer son intervention et bénéficier d'un accompagnement régulier.

Conditions

L'accueil d'un stagiaire nécessite :

- la présence d'un Maître de stage reconnu par la LFBB et disposant du niveau requis pour le stage concerné ;
- un groupe stable et un contexte de pratique permettant au candidat de développer les compétences visées par sa formation ;
- un volume de pratique suffisant pour permettre au candidat de préparer, mettre en œuvre et évaluer son travail ;
- la possibilité pour le Maître de stage d'observer le candidat, de lui apporter un retour et de l'accompagner dans son évolution.

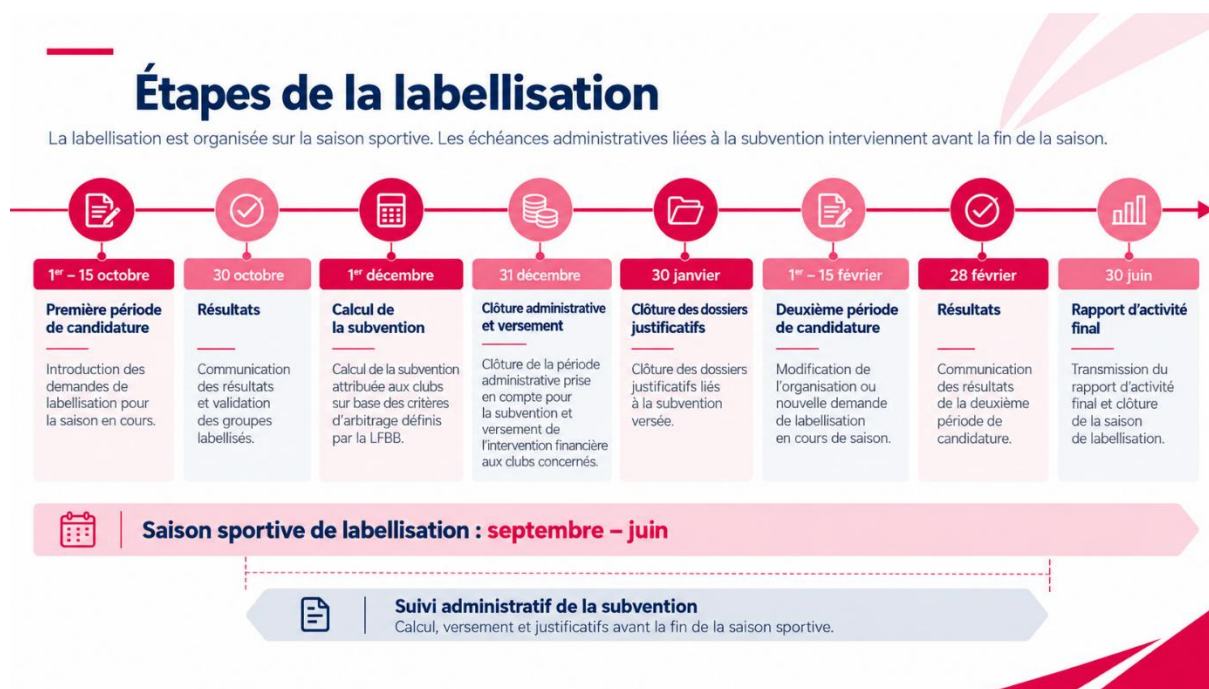
Environnement attendu selon le niveau de formation

Formation	Maître de stage	Environnement de stage attendu
MSInBad	MSInBad ou niveau supérieur reconnu par la LFBB	Groupe permettant au candidat de conduire une démarche d'initiation : observer le public, définir des objectifs, construire une progression, préparer et conduire des séances, puis observer les évolutions du groupe.
MSEdBad	MSEdBad ou niveau supérieur reconnu par la LFBB	Groupe permettant au candidat de conduire un véritable projet de développement : évaluer le groupe, définir des priorités, organiser plusieurs périodes de travail, entraîner, observer les évolutions et réguler son projet.

Le nombre d'étoiles du groupe n'est pas, à lui seul, déterminant pour accueillir un stagiaire. L'environnement doit avant tout permettre au candidat de travailler les compétences correspondant à son niveau de formation.

Un candidat MSInBad peut intervenir dans un groupe placé sous la responsabilité d'un MSEdBad lorsque les tâches qui lui sont confiées correspondent aux compétences du niveau Initiateur. Il ne peut toutefois pas assurer seul la responsabilité pédagogique d'un groupe pour lequel un niveau MSEdBad est exigé.

3.5 Étapes de la labellisation



La labellisation LFBB est organisée sur la saison sportive, de septembre à juin.

Le calendrier administratif et financier lié au soutien ADEPS suit toutefois une temporalité distincte. Certaines démarches de calcul, de versement et de justification de la subvention interviennent donc avant la fin de la saison sportive, sans mettre fin à la labellisation du club ni à l'activité des groupes concernés.

Les principales étapes sont les suivantes :

- **1^{er} au 15 octobre** : première période de candidature pour la saison en cours ;
- **30 octobre** : communication des résultats et validation des groupes labellisés ;
- **1^{er} décembre** : calcul de la subvention attribuée aux clubs sur base des critères d'arbitrage définis par la LFBB ;
- **31 décembre** : clôture de la période administrative prise en compte pour la subvention et versement de l'intervention financière aux clubs concernés ;
- **30 janvier** : clôture des dossiers justificatifs liés à la subvention versée ;
- **1^{er} au 15 février** : deuxième période de candidature permettant aux clubs de modifier leur organisation ou d'introduire une nouvelle demande de labellisation en cours de saison ;
- **28 février** : communication des résultats de cette deuxième période de candidature ;
- **30 juin** : transmission du rapport d'activité final et clôture de la saison de labellisation.

La deuxième période de candidature permet notamment de prendre en compte l'évolution de l'organisation des clubs au cours de la saison : création d'un nouveau groupe, augmentation du volume d'entraînement, évolution de l'encadrement ou nouvelle possibilité de répondre aux critères de labellisation.

La labellisation reste donc valable et suivie sur l'ensemble de la saison sportive, de septembre à juin, indépendamment des échéances administratives liées au financement.

3.6 Exclusion à la labellisation

Certaines situations peuvent entraîner la suspension temporaire ou le retrait définitif d'un ou plusieurs labels accordés à un club. Les cas suivants sont notamment concernés :

- non-respect manifeste des critères obligatoires liés à la catégorie ou au niveau de label obtenu (fréquence, durée du programme, encadrement, accompagnement, etc.) ;
- non-justification des montants alloués ou présentation de dépenses ne répondant pas aux conditions communiquées par la LFBB ;
- refus d'un contrôle administratif ou absence de collaboration lors d'une demande de vérification ;
- comportement contraire à l'éthique sportive ou aux principes de la Charte « Vivons Sport ! » ;
- non-respect des engagements financiers vis-à-vis de la LFBB ;
- non-respect répété des conditions de labellisation ou absence de participation au suivi du dispositif.

La LFBB peut, selon la nature et la gravité de la situation, suspendre temporairement un label ou procéder à son retrait.

Sauf situation nécessitant une intervention immédiate, le club concerné est préalablement informé du manquement constaté et invité à régulariser sa situation dans un délai déterminé.

En cas de suspension ou de retrait d'un label, la LFBB peut réduire, suspendre ou demander le remboursement de tout ou partie de l'intervention financière liée au(x) label(s) concerné(s).

Toute décision de suspension ou de retrait est motivée, documentée et notifiée par écrit au club concerné.

4 EVALUATION DES LABELS ET ARBITRAGE DE LA SUBVENTION

L'arbitrage du montant attribué à chaque club repose sur une **grille de critères objectifs** et se déroule en deux étapes complémentaires :

Étape 1 – Fixe	Étape 2 – Variable (pondérée)
Certains critères attribuent un montant fixe car ils récompensent directement une action ponctuelle du club (ex. accueil d'un stagiaire, organisation d'une manche CEDJ, nouveau label). La valeur indiquée pour l'étape 1 correspond directement au montant attribué pour cette partie.	Les autres critères sont traduits en points selon la grille. On distingue : Critères ADEPS : critères correspondant aux informations prises en compte ou demandées par l'ADEPS dans le cadre de la labellisation. La LFBB les intègre dans sa propre grille de répartition afin de maintenir une cohérence entre le financement reçu et sa redistribution aux clubs. Critères LFBB : propres à la fédération, ils assurent une reconnaissance et une valorisation de la qualité du travail des clubs, tout en constituant une incitation à développer des actions comme l'organisation de stages, l'accompagnement en tournoi, la mise en place de groupes d'entraînement réguliers et les partenariats avec les écoles locales. Le total des points de tous les clubs détermine un coefficient financier par point appliqué au score de chaque club. Coefficient financier = enveloppe disponible pour l'étape 2 / total des points obtenus par l'ensemble des clubs
Subvention totale du club = Montant fixe + (Points Étape 2 × Coefficient)	

Tableau récapitulatif des paramètres

Critère	Description	Valeur (€ ou points)	Max
ETAPE 1 - FIXE			
Candidat MSIn	Candidat Moniteur Initiateur ayant réalisé une partie de son stage au club	100	–
Candidat MSEd	Candidat Moniteur Éducateur ayant réalisé une partie de son stage au club	150	–
ORGA CEDJ	Organisation d'une manche de la Coupe des Écoles des Jeunes	200	200
Nouveau label	Premier label obtenu par le club	100	100
TJO (D&C)	Première édition tournoi 100% ; Seconde édition 50%	200	200
ETAPE 2 – VOLET ADEPS			
Nombre jeunes	Nombre de jeunes ≤ 23 ans affiliés (critère ADEPS)	10	–
Cadre MSInBad	Cadre niveau 1 ADEPS & MSInBad affilié au club	20	–
Cadre MSEdBad	Cadre niveau 2 ADEPS & MSEdBad affilié au club	10	–
Cadre MEntBad	Cadre niveau 3 ADEPS & MEnt affilié au club	20	–
C. Managériaux	Profil managérial identifié via Twizzit	15	–
Arbitres	Arbitre affilié au club	15	–
Arbitres HN	Arbitre Haut Niveau affilié	10	–
ETAPE 2 – VOLET LFBB			
2 étoiles ★★	Groupe(s) (maximum 2) ayant obtenu le label ★★	750	1500
3 étoiles ★★★	Groupe(s) (maximum 2) ayant obtenu le label ★★★	1200	2400
4 étoiles ★★★★	Groupe(s) (maximum 2) ayant obtenu le label ★★★★	1750	3500
Jours de stage	Nombre de journées de stage organisées (max 10)	40	400
Développement physique	Mise en place régulière d'une séance complémentaire de développement physique pour un club disposant d'au moins un groupe ★★★	300	300
Joueur Avenir LFBB	Joueur sélectionné dans le groupe Avenir LFBB	50	–
Qualité du groupe	Points en fonction des classements belges U15, U19, U23	–	–
Qualité groupe C/D	Jeunes classés C ou D (NC exclu)	1–5	–
École locale	Partenariat actif avec une école locale	100	100
Groupe –7 ans	Encadrement régulier de jeunes ≤ 7 ans	100	100
Accompagnement TJO	Accompagnement officiel en tournoi jeunes (max 3)	50	150
Coaching YBJMC	Coaching jeunes (MSEdBad, min. Bronze, max 3)	100	300
Coaching CB	Coaching au Championnat de Belgique Jeunes	150	150
Participation en compétition jeune	Nombre de jeunes (u19 max) qui ont participé à au moins un tournoi (5 points) et à plus de deux tournois (10 points)	5	
Participation en tournoi adulte	Nombre de joueurs de 23 ans et moins qui ont participé à au moins un tournoi (2 points) et à plus de deux tournois (4 points)	2	
Immersion badminton de haut niveau	Organisation d'une visite en groupe (jeunes) lors d'un évènement badminton haut niveau	100	100
Organisation TJO	Prise en compte du nombre de participants au tournoi jeune organisé par le club	2	–
Moniteur diplômé	Frais formation/inscription moniteur affilié au club diplômé durant la période que couvre la subvention	100	–
Inscrit en clinic	Participation à un Clinic	20	–
Montant total de la subvention			

5 CONTACT

Kevin VERVAEKE

Responsable FC / Label / IdHPS

vervaeke@lfbb.be

0479 292 484